

rence cléricale. Il a été longtemps maire de Québec; il aurait contribué en cette qualité à faire nommer cardinal Mgr Taschereau.

Un autre frère de l'auteur, M. Chrysostôme Langelier, depuis plusieurs années chef des services forestiers de la province de Québec, était un des amis intimes et un des sous-lieutenants préférés de Mercier. Son nom se retrouve à toutes les pages du mercierisme. On ne peut parcourir les Comptes publics de cette époque sans buter sur lui à tous les tournants. Les caves de l'Hôtel du Gouvernement, à Québec, sont encore pleines de livres qu'il conquiert à coups de ciseaux sur l'étranger et qu'il vendit à poids d'or à son pays. Exclu des faveurs ministérielles après le cataclysme de 1892, il y rentra en 1897. Il a été l'avocat attitré et grassement rétribué de la soi-disant politique forestière du cabinet Parent. Il était le secrétaire de la fameuse commission Legris-Brodie-Thivierge dont les travaux furent, plutôt accidentellement, le signal du réveil de l'opinion publique à l'égard de la colonisation. On assure qu'il a joué un certain rôle dans la crise ministérielle de 1905, et le fait qu'il surnagea dans le naufrage presque général du parentisme donne quelque vraisemblance à cette assertion. (2)

Et les frères Langelier n'ont pas poursuivi leurs carrières respectives chacun de son côté, sans s'occu-

---

(2) Cette phrase appelle peut-être des éclaircissements; je l'expliquerai en quelques mots.

Vers le milieu de mars 1905, au plus fort de la crise ministérielle qui devait emporter M. Parent, le "Nationaliste" recevait de Québec, par l'intermédiaire d'un avocat que j'appellerai M. X., un article manuscrit sur la perception des droits de coupe, signé "Michonnet".

Le manuscrit m'était inconnu, mais l'article était fort intéressant. L'auteur, mettant en regard les chiffres du recensement industriel de 1901 et ceux du ministère des Terres de la Couronne, prouvait de façon irréfutable que dans la seule agence de l'Outaouais supérieur, dirigée à cette époque par M. Gendron, beau-frère de M. Parent et aujourd'hui député, il devait y avoir un "coulage" de plus de \$200,000 par année. Il disait entre autres choses: